Contrat Champignons de Paris 2018-2019

Contrat d'engagement pour la période du 13 Avril 2018 au 29 Mars 2019

Contenu du contrat :

Le présent contrat règle les modalités de vente entre la productrice de champignons de couche Anne Gragnic, et les membres de l'AMAP LesGUMES de Saint Sébastien sur Loire.

Le contrat débute le **vendredi 13 AVRIL 2018** et se termine le **vendredi 29 MARS 2019** pour **20 livraisons** (tous les vendredis des semaines impaires), ou **10 livraisons** (une par mois) suivant l'option choisie .

Il est toutefois possible de s'inscrire à tout moment. L'engagement se fera alors pour le nombre de livraisons restant. Par ce contrat, l'adhérent devient propriétaire des produits qui lui seront livrés.

Le produit :

Champignon de Paris, d'une belle couleur noisette, plus savoureux que son cousin blanc.

Les champignons sont apportés à la distribution EN VRAC. Ils seront pesés sur place et conditionnés dans des sachets papier pour faciliter leur récupération. Commandes possibles pour des poids de 250g, 500g, 750g, 1kg ...(un multiple de 250g) au prix de **9,60 € le kg**. (ex : 250g=2,40 €; 500g=4,80 €, ; 750g=7,20 €; 1kg=9,60 €...). Les champignons se conservent une semaine dans le bas du frigo, dans un sachet papier ou une boîte hermétique. Ils peuvent aussi être congelés, tel quel ou coupés en lamelles, et être utilisés dans les 2 mois sans décongélation préalable.

Les distributions :

Les distributions ont lieu le **Vendredi des semaines impaires** à la salle René Couillaud de St Sébastien de **18h30 à 20h00** conformément au planning de livraisons édités sur le site de l'AMAP. De manière générale, la livraison par Agari Breizh s'effectuera la veille à la Ferme de Rublé (à Saint Colomban 44310) sur un lieu équipé d'une chambre froide. La ferme de Rublé livrera à son tour sur le site de l'AMAP le vendredi soir. Un amapien de permanence sera chargé de mettre à disposition la marchandise le vendredi soir sur le site de distribution (ensachage).

<u>Dates de livraisons QUINZAINES</u>: 13/04, 27/04, 25/05, 8/06, 22/06, 6/07, 14/09, 28/09, 12/10, 26/10, 9/11, 23/11, 7/12, 21/12, 18/01, 1/02, 15/02, 1/03, 15/03, 29/03.

Dates de livraisons MENSUELLES: 27/04, 8/06, 6/07, 28/09, 26/10, 23/11, 21/12, 1/02, 1/03, 29/03.

ATTENTION:

Pas de livraison de champignons prévue le week-end de l'Ascension (11 mai). Arrêt des livraisons durant la période estivale suivant le planning des distributions de la Ferme de Rublé.

Engagements réciproques :

La productrice s'engage à :

- fournir, aux dates et lieu mentionnés dans ce contrat, des champignons de Paris extra frais, cueillis à la main, cultivés (et certifiés) conformément aux normes de l'agriculture biologique.
- ✓ utiliser, pour la champignonnière artisanale, une énergie renouvelable, le biogaz, pour favoriser la croissance du champignon à une température douce et constante dans de très bonnes conditions d'hygiène.
- ✓ utiliser un substrat (compost à base de paille et de fumier animal) certifié bio. Une fois le cycle terminé, il est recyclé comme engrais de 1er choix.
- ✓ respecter la réglementation relative à la marchandise.

Je (l'adhérent) m'engage à :

- Soutenir, pour la durée du contrat, en faisant acte d'engagement solidaire avec la productrice par avance de trésorerie, et en partageant les risques liés aux aléas de la production champignonnière.
- ✓ Venir prendre mes produits ou à les faire récupérer par une personne de mon choix. Les sachets non retirés à la fin de la distribution seront partagés entre les amapiens assurant la permanence, sans remplacement ni remboursement.
- Assurer au moins une « permanence » par semestre, qui consiste à réaliser l'ensachage des produits sur le lieu de distribution de l'AMAP d'après un tableau mis à disposition à cet effet. Je m'inscris sur le planning du site prévu à cet effet le plus tôt possible : http://amap.saintseb.free.fr
- ✓ Participer, selon mes disponibilités, au fonctionnement de l'AMAP et aux tâches proposées par la productrice.
- Respecter la Charte des AMAP et de par mon statut de membre, au règlement intérieur de l'AMAP LesGUMES (documents consultables sur le site de l'AMAP).

Modalités de paiement :

Nombre de distributions		Poids par distribution (0,25kg, 0,5kg, 1kg)		Poids total en kg		Prix au kilo		Montant contrat	Chèques (1 à 3)	Montant par chèque
	*		=		*	9,60€	=			

Le paiement s'effectue par chèques à l'ordre de « **Agari Breizh** », datés du jour de la signature du contrat, et remis avant la première livraison.

L'adhérent : Adresse :		Fait le / / 2018 A Saint Sébastien S/Loire En exemplaire(s)	La productrice : Anne Gragnic SARL Agari Breizh - Keraffray 56500 Moustoir-Remungol mail : agaribreizh@free.fr
tél : mail :	Signature:	en exemplaire(s)	Signature :